DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10.023

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO Mme DUMAS représentée par M. DENIS Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: MARCHE DE POSE DE PLAFONDS TENDUS DANS LA SALLE DE SPORTS DU

GYMNASE LANDRY - PROCEDURE ADAPTEE

RAPPORTEUR: Mme PELTIER

VOTE: UNANIMITE

La Ville de Royan a lancé une consultation d'entreprises par procédure adaptée, pour la pose de plafonds tendus dans la salle de sports du gymnase Landry. La publicité, a été lancée 10 décembre 2009 pour une remise des offres fixée au 28 décembre 2009.

5 dossiers de consultation d'entreprises ont été transmis aux entreprises. 2 entreprises ont fait parvenir une offre de prix: Après analyse, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise MASSON, pour un montant de 51.513,00 €TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de procéder à la pose de plafonds tendus dans la salle de sports du gymnase Landry,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché de pose de plafonds tendus dans la salle de sports du gymnase Landry,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise MASSON, pour un montant de 51.513,00 €TTC
- d'imputer les dépenses au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD